

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 5 août 2024, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Yannick Tremblay (DM-24-163) demande une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire de 37.16m² ce qui portera le nombre de ces bâtiments à 4 contrairement à la norme de 3 prescrite au règlement de zonage 2015-03, article 12.5.3 concernant le nombre maximum de bâtiment complémentaire autoriser sur un emplacement. La demande porte sur l'emplacement portant le numéro 210 chemin du grand lac Saint-Germains.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 22^{ième} jour du mois de juillet 2024

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier